



PROGRAMME DE FORMATION CACES® R.490 FORMATION INITIALE A LA CONDUITE DES GRUES DE CHARGEMENT

Réf. : R490-LEVA401

Mise à jour : 15/05/2024

PF.V12 : 22/01/2024

- **PUBLIC**

Utilisateurs de grues de chargement.

Pour les candidats ayant moins de 18 ans se conformer aux dispositions réglementaires spécifiques

Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié (médecine du travail).

- **PREREQUIS**

Savoir communiquer en français.

- **OBJECTIF PROFESSIONNEL**

Conformément à l'entrée en vigueur de la R.490, la détention d'un CACES® R.490 atteste que le conducteur dispose des connaissances et du savoir-faire pour la conduite en sécurité des grues de chargement concernées.

- **OBJECTIFS OPERATIONNELS**

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Appliquer la législation en cours,
- Assurer la maintenance 1^{er} niveau,
- Appliquer les règles générales de sécurité,
- Mettre en place les savoir-faire pratiques,
- Appliquer les règles de sécurité propres et particulières à l'utilisation des grues de chargement

- **CONTENU DE FORMATION**

CONNAISSANCES GENERALES

Rôle et responsabilités du constructeur/de l'employeur (conformité du matériel, notice d'instructions,)

Dispositif CACES®- Rôle de l'assurance maladie

Rôle et responsabilités du conducteur

Rôle et responsabilités du chef de manœuvre, du signaleur et de l'élingueur

Connaissances des différents acteurs internes et externes en prévention des risques professionnels

TECHNOLOGIE DES GRUES DE CHARGEMENT

Terminologie et caractéristiques générales

Identification, rôle et principes de fonctionnement des composants et mécanismes et des dispositifs de sécurité

Les interdictions et en particulier risques liés à la neutralisation des dispositifs de sécurité

NOTIONS ELEMENTAIRES DE PHYSIQUE

Evaluation de la masse, de la surface au vent, de la position du centre de gravité des charges

Conditions d'équilibre

STABILITE DES GRUES DE CHARGEMENT

Identification des conditions d'équilibre et des facteurs qui influent sur la stabilité

Règles d'utilisation des grues de chargement

Utilisation des courbes de charges fournies par le constructeur en fonction des masses à lever

VOS CONTACTS ASFO Adour
www.asfo-adour.org

ASFO Adour (Siège Social)
1052, Rue de la Ferme de Carboué
40000 MONT-DE-MARSAN
☎.05.58.75.72.80
asfo.mdm@asfo-adour.org

ASFO Adour
352, Rue Denis Papin - Village d'Entreprises
40990 SAINT-PAUL-LES-DAX
☎.05.58.91.19.00
asfo.dax@asfo-adour.org

ASFO Adour
116 Impasse de Guadeloupe
64480 USTARITZ
☎.05.59.46.14.41
asfo.bayonne@asfo-adour.org



PROGRAMME DE FORMATION CACES® R.490 FORMATION INITIALE A LA CONDUITE DES GRUES DE CHARGEMENT

Réf. : R490-LEVA401

Mise à jour : 15/05/2024

PF.V12 : 22/01/2024

DEPLACEMENT DES GRUES DE CHARGEMENT SUR SITE

Règles relatives à la position de la flèche et des stabilisateurs lors des déplacements

Règles de signalisation sur site

Règles des bonnes pratiques en matière d'arrimage des charges, vérification régulière de la tension des dispositifs

RISQUES LIES A L'UTILISATION DES GRUES DE CHARGEMENT

Principaux risques

Origines et moyens de prévention associés

PRISE DE POSTE ET VERIFICATIONS

Respect des documents réglementaires présents et obligatoires sur la grue de chargement

Examen d'adéquation en lien avec la manutention à réaliser

Vérifications visuelles – essais de fonctionnement – balisage de la zone de travail

Conditions météorologiques : impact sur les manutentions

EXPLOITATION DES GRUES DE CHARGEMENT

Conduite et manœuvres en sécurité

Utilisation en sécurité de la télécommande (module optionnel)

Moyens de communication entre les opérateurs

Opérations interdites

Effets de la conduite sous l'emprise de substances psychoactives

Risques liés à l'utilisation d'appareils pouvant générer un détournement de l'attention

Conduite à tenir en cas d'incident ou de défaillance de la grue

Justification du port des EPI en fonction des risques liés à l'opération à réaliser

ACCESSOIRES DE LEVAGE ET REGLES D'ELINGAGES

Choix et utilisation des accessoires de levage

Respect des règles d'élingage pour les opérations usuelles

Principales détériorations des accessoires de levage

VERIFICATIONS D'USAGE DES GRUES DE CHARGEMENT

Repérage des anomalies : flexibles hydrauliques, crochet de levage, châssis porteur, ...

FIN DE POSTE - MAINTENANCE

Le stationnement de l'engin et le positionnement des équipements en sécurité

La position de la grue de chargement en position de transport

Les différents types de contrôle à effectuer par le conducteur : entretien journalier

La gestion des anomalies et dysfonctionnements – Rendre compte des anomalies et dysfonctionnements

VOS CONTACTS ASFO Adour www.asfo-adour.org

ASFO Adour (Siège Social)
1052, Rue de la Ferme de Carboué
40000 MONT-DE-MARSAN
☎.05.58.75.72.80
asfo.mdm@asfo-adour.org

ASFO Adour
352, Rue Denis Papin - Village d'Entreprises
40990 SAINT-PAUL-LES-DAX
☎.05.58.91.19.00
asfo.dax@asfo-adour.org

ASFO Adour
116 Impasse de Guadeloupe
64480 USTARITZ
☎.05.59.46.14.41
asfo.bayonne@asfo-adour.org



PROGRAMME DE FORMATION CACES® R.490 FORMATION INITIALE A LA CONDUITE DES GRUES DE CHARGEMENT

Réf. : R490-LEVA401

Mise à jour : 15/05/2024

PF.V12 : 22/01/2024

TESTS POUR OBTENTION DU CACES®

Selon unités de temps définies dans la R.490 :

- Tests d'évaluation des connaissances théoriques en salle pour 12 candidats maximum – 1 UT*
- Tests d'évaluation des savoir-faire pratiques sur le terrain

Avec pour mode de conduite : Poste de commande embarqué fixe (obligatoire) – 1 UT*

Et en option : Conduite au moyen d'une télécommande (qui correspond à tout boîtier de commande déporté avec ou sans fil) – 0,5 UT*

* 1 UT (unité de test) = 1 heure +/- 10 minutes

L'ensemble des épreuves est conforme au document de référence du dispositif CACES®.

• METHODES ET OUTILS PEDAGOGIQUES

Échange préformation de validation du positionnement, Confirmation du positionnement en début de formation par le formateur.

- Formation en Présentiel
- Modalités pédagogiques, moyens, outils utilisés pour favoriser l'engagement des bénéficiaires : alternance d'apports théoriques, d'échanges, d'apports individuels de chacun et retours d'expériences des participants
- Exercices pratiques en situation de travail,
- Matériel pédagogique : La grue de chargement et terrain d'exercices conformes à la R.490
- Document remis aux stagiaires : Livret de 72 pages Conduite en sécurité des grues de chargement - R.490 Editeur : Ediser Réf 29159

• MODALITES D'EVALUATION

- Questionnaire individuel de satisfaction et d'auto-positionnement sur l'atteinte des objectifs en fin de formation
- Moyens mobilisés pour mesurer les acquis du bénéficiaire en cours et/ou en fin de la formation : Méthode interrogative, démonstrations, épreuves formatives. La validation des acquis est faite par le formateur en cours de formation. La validation formelle des acquis se fait via l'examen CACES® en fin de parcours.
- Formation certifiante :
En vue de l'obtention du CACES®, un test de connaissances théoriques et un test d'évaluation des savoir-faire pratique sont organisés, en fin de formation.

Pour que le CACES® soit délivré, le candidat doit réussir les épreuves théoriques et pratiques.

La réussite aux épreuves théoriques nécessite l'obtention :

- d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test,
- et d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués.

La réussite aux épreuves pratiques nécessite l'obtention :

- d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test,
- et d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués,
- et d'une note supérieure à zéro pour chacun des points d'évaluation du barème

VOS CONTACTS ASFO Adour www.asfo-adour.org

ASFO Adour (Siège Social)
1052, Rue de la Ferme de Carboué
40000 MONT-DE-MARSAN
☎.05.58.75.72.80
asfo.mdm@asfo-adour.org

ASFO Adour
352, Rue Denis Papin - Village d'Entreprises
40990 SAINT-PAUL-LES-DAX
☎.05.58.91.19.00
asfo.dax@asfo-adour.org

ASFO Adour
116 Impasse de Guadeloupe
64480 USTARITZ
☎.05.59.46.14.41
asfo.bayonne@asfo-adour.org



PROGRAMME DE FORMATION CACES® R.490 FORMATION INITIALE A LA CONDUITE DES GRUES DE CHARGEMENT

Réf. : R490-LEVA401

Mise à jour : 15/05/2024

PF.V12 : 22/01/2024

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences : Oui

- **FORMATEUR**

Formateur spécialiste du domaine et testeur habilité en R.490

- **SANCTION DE LA FORMATION**

Certificateur : CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE

Date de décision : 02-03-2020 - Date d'échéance de l'enregistrement : 02-03-2025

Sanction visée :

- Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité (CACES®) pour les grues de chargement conforme à la recommandation R.490.

En cas de non-réussite, l'ASFO Adour délivre au candidat une attestation précisant les compétences validées et non validées ainsi que le contenu et la durée de la formation adaptée qui lui permettra de se présenter à nouveau au test. En cas d'échec sur le test théorique ou pratique, le candidat garde le bénéfice de la partie réussie pendant un délai de 12 mois.

- Attestation de formation.

Formation éligible au CPF, N° de fiche : RS5118

Formation certifiante : Matérialisation officielle de la certification par la délivrance du CACES® pour les stagiaires ayant réussi les épreuves certificatives dans leur intégralité. La seule présence du stagiaire tout au long de la formation ne garantit donc pas l'obtention du certificat CACES®. Le CACES® doit obligatoirement être remis au titulaire sous forme matérielle (FAQ CACES®).

- Information importante :

Autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR)

Comme défini dans l'article 21 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié pris en application de l'article R.554-31 du Code de l'environnement, tout conducteur de grue de chargement qui exécute des travaux à proximité de réseaux souterrains, aériens ou subaquatiques doit disposer des connaissances théoriques et pratiques appropriées et être titulaire d'une AIPR délivrée par son employeur.

L'ASFO Adour, centre d'examen reconnu par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire (MTES), peut vous proposer la formation et le passage de l'examen IPR par QCM – Nous consulter.

- **DUREE**

3 jours, à raison de 7 h/j

- **DATES, LIEU, TARIFS, MODALITES ET DELAIS D'ACCES**

Contactez votre Centre ASFO Adour pour valider votre inscription après analyse de votre besoin et, le cas échéant, vérification des prérequis et du positionnement.

Délais d'accès à la formation : Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation. Dans le cas d'une formation financée par le CPF, ce délai est porté à 11 jours ouvrés.

VOS CONTACTS ASFO Adour www.asfo-adour.org

ASFO Adour (Siège Social)
1052, Rue de la Ferme de Carboué
40000 MONT-DE-MARSAN
☎.05.58.75.72.80
asfo.mdm@asfo-adour.org

ASFO Adour
352, Rue Denis Papin - Village d'Entreprises
40990 SAINT-PAUL-LES-DAX
☎.05.58.91.19.00
asfo.dax@asfo-adour.org

ASFO Adour
116 Impasse de Guadeloupe
64480 USTARITZ
☎.05.59.46.14.41
asfo.bayonne@asfo-adour.org



PROGRAMME DE FORMATION CACES® R.490 FORMATION INITIALE A LA CONDUITE DES GRUES DE CHARGEMENT

Réf. : R490-LEVA401

Mise à jour : 15/05/2024

PF.V12 : 22/01/2024

Formation Clé en main sur site ASFO Adour

Où ?	Quand en 2024 ?
Mont de Marsan	10 au 12 juin / 12 au 14 décembre
Saint Paul les Dax	12 au 14 juin / 15 au 17 juillet / 16 au 18 septembre / 14 au 16 octobre / 19 au 21 novembre / 17 au 19 décembre
TARIF	725 € HT (870 € TTC) / personne (option télécommande comprise)

Retrouvez notre offre de formation actualisée en continu (dates, programme...) sur www.asfo-adour.org

Formation dans vos locaux et/ou sur mesure : Nous consulter

- **MODALITES D'ACCES AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

L'ASFO Adour peut proposer des aménagements (techniques, organisationnels et/ou pédagogiques) pour répondre aux besoins particuliers de personnes en situation de handicap.

Un référent Handicap est à votre disposition.

Le registre d'accessibilité aux Personnes en Situation de Handicap est téléchargeable sur notre site Internet grâce au lien suivant : <https://www.asfo-adour.org/nos-documents>

- **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

- **Chiffres clés Qualité**

. Nombre de stagiaires et moyenne de satisfaction sur <https://www.asfo-adour.org/certifications-et-qualite>

- **Formation certifiante**

. Taux d'obtention de la certification : sur <https://www.asfo-adour.org/certifications-et-qualite>

. Equivalences, passerelles, suite de parcours et débouchés : www.certificationprofessionnelle.fr

/ Recherche libre par certification

- **Possibilités de financement**

Informations générales et contacts dédiés selon votre statut en contactant votre Centre ASFO Adour et sur <https://www.asfo-adour.org/information-formation>

- **Règlement intérieur** téléchargeable sur <https://www.asfo-adour.org/nos-documents>

L'entrée en formation vaut acceptation de celui-ci par le stagiaire.

- **Coordonnées et plan d'accès des Centres ASFO Adour** disponibles sur <https://www.asfo-adour.org/nous-contacter>

- **Déclaration d'Activité ASFO Adour** enregistrée sous le numéro 72 40 00003 40.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

VOS CONTACTS ASFO Adour www.asfo-adour.org

ASFO Adour (Siège Social)
1052, Rue de la Ferme de Carboué
40000 MONT-DE-MARSAN
☎.05.58.75.72.80
asfo.mdm@asfo-adour.org

ASFO Adour
352, Rue Denis Papin - Village d'Entreprises
40990 SAINT-PAUL-LES-DAX
☎.05.58.91.19.00
asfo.dax@asfo-adour.org

ASFO Adour
116 Impasse de Guadeloupe
64480 USTARITZ
☎.05.59.46.14.41
asfo.bayonne@asfo-adour.org